



## RÉUTILISER LES LAVOIRS ET LES FONTAINES PUBLIQUES

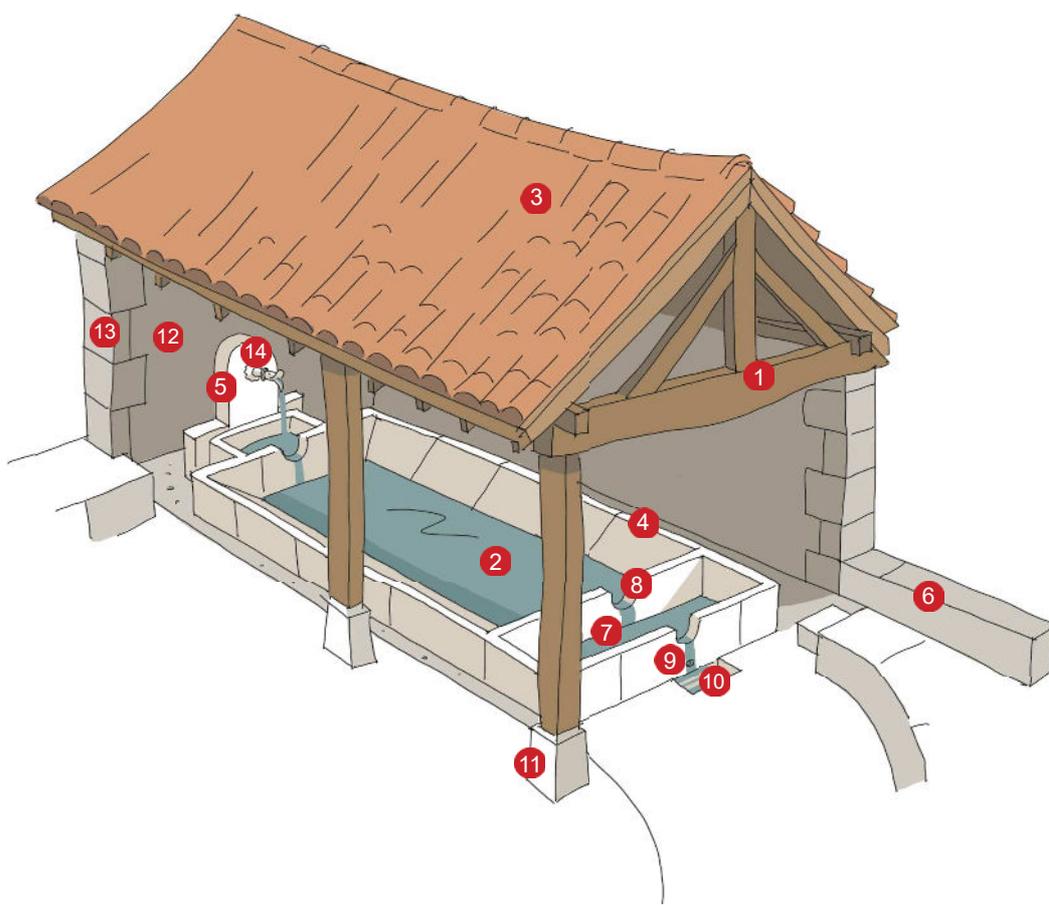
Très présents dans les villages et les hameaux, se pose la question de leur réutilisation.

Quelques points de vigilance sont à prendre en compte :

- Surveiller l'état général de ce patrimoine lié à l'eau.
- Privilégier la remise en eau, de préférence en circuit fermé.
- Ouvrir en hiver le déversoir du lavoir, de la fontaine, de l'abreuvoir pour éviter les effets du gel.
- Proscrire la plantation de végétaux en pleine terre dans les bassins, altérant la pierre ou le béton et effaçant toute lisibilité de ce petit patrimoine.

### EN PRÉVISION D'UNE RESTAURATION

- Pour les reprises de toiture, bien vérifier l'état de la charpente. Choisir des bois durs pour les pièces maîtresses tels que le chêne, le sapin de pays, optimisant la durée dans le temps des restaurations. Pour les couvertures, le lavoir étant un petit bâtiment, choisir des tuiles plates à crochets ou losangées.
- Pour toute reprise de maçonnerie, demander l'usage de la chaux traditionnelle dans les mortiers, les enduits et les ciments d'étanchéité. L'artisan doit effectuer lui-même son mélange avec un sable local permettant de conserver une couleur propre au territoire.
- Pour les lavoirs couverts, garder un sol en terre battue, stabilisé ou caladé.
- Conserver les petits éléments que sont par exemple les robinets et leurs mascarons souvent stylisés.



- 1 Ferme
- 2 Lavoir
- 3 Toiture à deux pans
- 4 Tablette pour lavandière
- 5 Borne fronton
- 6 Banc de pierre
- 7 Rinçoir
- 8 Trop plein
- 9 Bouchon de vidange
- 10 Rigole
- 11 Dé en pierre
- 12 Enduit de chaux
- 13 Harpage
- 14 Bec ouvragé avec mascaron



# RÉUTILISER LES LAVOIRS ET LES FONTAINES PUBLIQUES

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La construction des lavoirs et fontaines se développe dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, suite à la mise en place de mesures de salubrité publique et à la montée de l'hygiénisme.

Avant la Révolution française, l'installation de ces équipements dépend de l'initiative privée. Les différentes épidémies de choléra, variole ou typhoïde vont provoquer une prise de conscience sur le manque d'hygiène et de propreté. Des comités de salubrité publique sont créés à partir de 1832 dans tous les cantons de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse à la demande du préfet. L'accès à une eau propre et courante est primordial et doit être donné à tous.

À la suite de la forte épidémie de choléra de 1849, le ministère de l'Agriculture et du Commerce, dans une note de 1850, impose l'édification de lavoirs et de fontaines, permettant une organisation des lieux et des usages de l'eau. Les communes répondent alors à cette obligation entraînant l'apparition de nombreux lavoirs publics dès 1860. Le lavoir va être utilisé jusque dans les années 1960 où il sera concurrencé par les lessiveuses et surtout les premières machines à laver.

**À consulter :** <https://patrimoine-des-pays-de-l-ain.fr/publications-a/196-n-10-lavoirs-de-l-ain>